

INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION PRP-GRH-0975

Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

Rédaction :	Vérification :	Validation :
B. LEVOIVENEL - T. RIAULT	V. STAGNOLI	V. BERICHEL
•	Cadre Supérieur de Santé	Coordonnateur Général des Soins
de Pôle		

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade Infirmier
Emploi Paramédical
Métier Infirmier
% Temps 100%

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'infirmier est placé :

- sous l'autorité directe d'un cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il collabore dans le cadre de ses compétences, avec tous les membres de l'équipe pluri professionnelle, ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en charge.
- sous l'autorité hiérarchique du directeur et par délégation, du coordonnateur général des soins et des cadres de santé assistants du chef de pôle.
- sous l'autorité fonctionnelle du chef de son pôle d'affectation, du médecin responsable de l'unité.

Conformément à la législation en vigueur :

- L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)
- L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel

3. AMPLITUDE HORAIRE - HORAIRES - CYCLE

- Temps de travail : 100%
- Horaire journalier de 8h dans une amplitude de 8h à 19h (selon les nécessités de service).
- Cycle hebdomadaire de 38h20 avec repos fixes les week-ends et jours fériés



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION

PRP-GRH-0975 Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

4. AFFECTATION

POLE EST

Structure interne CMP - CAdEO

Unité de soins Unité commune G37C

Unité fonctionnelle 2290

En fonction des besoins et à la demande de l'encadrement, l'agent sera amené à effectuer des remplacements dans le pôle et dans l'institution.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle EST comprend :

- 1 service Hospitalo Universitaire de Coordination, de Réhabilitation et d'Evaluation avec son centre expert diagnostic et les consultations spécialisées.
- 1 service Hospitalo Universitaire avec son centre des pathologies résistantes.
- Le secteur de psychiatrie comprenant les communes de Villeurbanne et de l'Est lyonnais.
 - 1 service avec les CMP / CADEO (Centres d'Accueil, d'Evaluation et d'orientation).
 - 1 service avec l'UPP (Unité de Psychothérapie et Psychoéducation) et les antennes CATTP à proximité des structures (CMP/CADEO).
 - o 1 service d'hospitalisation de jour et équipe mobile
 - o 1 service d'hospitalisation temps complet avec 4 unités.

Sont rattachés au Pôle Est

- Le centre recherche CRNL Psy R².
- Le service Recherche Psychiatrie et Société / réseau ORSPERE SAMDARRA.

Le **C**entre d'**A**ccueil d'**E**valuation et d'**O**rientation / Centre **M**édico-**P**sychologique comprend 3 antennes :

- 1. Bron situé au 4 rue Edgard Quinet à Bron
- 2. **Décines** situé au 9 rue Marcel Therras à Décines
- 3. Persoz situé au 23, rue Persoz à Villeurbanne.



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION PRP-GRH-0975

Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

Le CADEO CMP, pivot du secteur, s'intègre dans le dispositif de soins du pole Est pour l'accueil, l'évaluation et l'orientation de toute personne souffrant de troubles psychiatriques. Il propose des soins et un accompagnement par le biais de soins techniques et relationnels.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'infirmier exerce sa fonction au sein d'une équipe pluri professionnelle.

L'infirmier réalise, dans le respect des règles professionnelles, des soins préventifs, curatifs ou palliatifs de nature technique, relationnelle, éducative et rééducative en tenant compte de l'évolution des sciences et des techniques. Son action vise à maintenir, restaurer et promouvoir la santé et l'autonomie de la personne dans ses composantes psychologiques, sociales, économiques et culturelles.

Les soins infirmiers sont dispensés soit sur prescription médicale, soit dans le cadre d'un protocole de coopération, soit dans le cadre du rôle propre. L'infirmier participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, de prévention et d'éducation à la santé et de recherche en soins infirmiers.

L'infirmier coordonnateur (case manager) est un clinicien expérimenté en santé mentale. Il collabore avec les équipes interprofessionnelles concernées par la prise en charge du patient. Il favorise le parcours du patient au sein des unités d'hospitalisation et du suivi en extrahospitalier.

Son action vise le rétablissement et l'autonomisation des patients. Il aide les patients à améliorer leur qualité de vie en s'appuyant sur les services communautaires et les dispositifs de droits communs afin de favoriser l'autonomie et la réinsertion sociale.

L'infirmier exerçant sur protocole de coopération est un professionnel confirmé ou expert dans son domaine, avec ici cinq années d'expérience minimum en psychiatrie. Il dispense les soins inclus dans le protocole selon une procédure établie en collaboration avec l'équipe médicale au regard des recommandations de bonnes pratiques et l'état de la science. Le protocole de coopération en vigueur au CMP de Persoz se nomme : « Consultation infirmière de suivi en CMP de patients sous Clozapine (Annexe 1). »

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Accueillir, informer, accompagner le patient et son entourage,
- Évaluer le patient et son comportement, notamment avec la réalisation de bilans d'autonomie,



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION

PRP-GRH-0975

Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

- Promouvoir l'autonomisation du patient en fonction de son projet individuel, de ses compétences, en utilisant l'ensemble des outils thérapeutiques du pôle,
- Coordonner le parcours de soins en collaboration avec le patient et son entourage avec la planification des soins et des accompagnements et en garantir la mise en œuvre,
- Veiller à l'organisation logistique nécessaire au bon déroulement des soins (RDV, consultations...)
- Planifier et assurer les soins prescrits pour chaque personne,
- Garantir la transmission et la fiabilité des informations contenues dans le dossier de soins (retranscriptions d'informations, synthèses de prise en charge),
- Conduire des entretiens infirmiers motivationnels,
- Mener des consultations de suivi de patients sous Clozapine
- Préparer et participer aux réunions cliniques et institutionnelles,
- Assurer une continuité de soins entre l'extra et l'intra hospitalier (HDJ intensif, équipe mobile et HC),
- S'inscrire dans l'organisation générale de l'institution en participant aux soins programmés et à la demande d'intervention pour la gestion des urgences,
- Initier et participer activement à la démarche qualité,
- Participer activement à l'encadrement pédagogique des étudiants infirmiers et des nouveaux professionnels,
- Concourir à la mise en œuvre du projet de pôle et notamment de ses axes prioritaires :
 Recherche, Enseignement et Soins.

8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Contribuer à garantir la continuité du cadre de soins,
- Élaborer un projet de soins axé sur le rétablissement en collaboration avec le patient, les équipes pluri professionnelles intra extra hospitalières et les personnes ressources du patient,
- Mettre en œuvre une gestion efficace de la coordination des soins, en collaboration étroite avec l'équipe médicale
- Recourir aux différentes structures de soins disponibles et favoriser l'articulation avec les dispositifs transversaux pour les populations à besoins particuliers (Pep'S, personnes âgées),
- Permettre l'accès aux soins de réhabilitation psychosociale dispensés par le CATTP,



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO

Avec PROTOCOLE DE COOPERATION

PRP-GRH-0975 Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

- Contribuer au développement d'outils spécifiques dans le cadre du case-management,
- S'inscrire dans une dynamique de travail en réseau par des actions d'information et de sensibilisation au sein de la communauté.

Dans le cadre du protocole de coopération

- Assurer une continuité de PEC et de coordination, en étroite collaboration, avec
 l'équipe médicale, dans le domaine de la prescription
- Renouveler les prescriptions de Clozapine au dosage initialement prescrit pas le médecin en alternance avec celui-ci
- Contrôler et valider le carnet de suivi de la Clozapine après lecture de la NFS
- Prescrire des examens complémentaires : bilan biologique, cardio métabolique, NFS, dosage de la clozapinémie, ECG
- Prescription d'une consultation tous les deux ans auprès d'un cardiologue

9. COMPETENCES ET QUALITES INDISPENSABLES AU POSTE

9.1. Diplôme et titres requis

- Diplôme d'État d'Infirmier
- Être titulaire du permis de conduire

9.2. Compétences recherchées

niveau minimal de 2 et à développer

Compétences requises pour le poste et réévaluées lors de l'entretien annuel	1 A développer	2 Pratique courante	3 Maîtrisée	4 Expert
Créer et développer une relation de confiance et d'aide avec le patient et son entourage, en cohérence avec le projet de soins personnalisé			х	
Capacité à identifier des situations d'urgence et/ou de crise et d'y faire face par des actions appropriées			x	
Assurer le suivi des patients sous Clozapine			Х	
Capacité à évaluer le risque suicidaire, le risque auto ou hétéro- agressif et agir en équipe pluri-professionnelle			х	
Capacité de contenance psychique auprès du patient			×	



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION

PRP-GRH-0975 Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

Respecter le patient, la confidentialité, la législation et les procédures en vigueur.		х	
Collaborer en équipe pluri-professionnelle à la démarche d'accompagnement du patient et de son entourage dans les différentes dimensions du soin		х	
Analyser et évaluer le degré d'autonomie du patient en équipe pluri-professionnelle		Х	
Réaliser des soins adaptés à l'état clinique du patient en cohérence avec le projet de soins personnalisé		х	
Contribuer en équipe pluri-professionnelle au bon fonctionnement de l'équipe de soins		Х	
Rendre compte, par oral et par écrit, et partager en équipe pluri- professionnelle l'ensemble des informations relatives au suivi personnalisé du patient et à la pratique professionnelle		х	
Développer une approche pédagogique auprès des nouveaux arrivants et des stagiaires	х		
Etablir une anamnèse infirmière du patient, recueillir des données, les analyser et les interpréter.		Х	
Promouvoir la démarche qualité dans les activités quotidiennes	Х		

- 1. A développer : n'est pas indispensable à la tenue du poste (savoir-faire de base : appliquer)
- 2. Pratique courante : utilisé quotidiennement existence de protocole et procédure (savoir-faire pratique : adapter)
- 3. Maîtrisé: la personne doit être autonome même en situation exceptionnelle, hors protocole (savoir-faire maitrisé: optimiser)
- 4. Expert : référent, tuteur, formateur transmission du savoir et du savoir-faire (savoir-faire d'expertise : innover et transmettre).

9.3. Connaissances spécifiques

Savoirs (Connaissances) requis pour le poste et réévalués lors de l'entretien annuel	Réf formation	1	2	3	4
Case management				х	
Gestion du stress et des situations de crises en psychiatrie				х	
Hygiène, confort et réponse aux besoins de la personne			х		
Connaissances actualisées en psychopathologie, santé mentale et traitements spécifiques.				х	
Psychologie générale et psychopathologie				х	
Connaissances spécifiques en lien avec le suivi de patients sous Clozapine					
Premiers secours			х		
Technologies de l'information et de la communication			х		

1 Connaissances opérationnelles :



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION

PRP-GRH-0975

Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

Connaissances détaillées, pratiques et théoriques, d'un champ ou d'un domaine particulier incluant la connaissance des processus, des techniques et procédés, des matériaux, des instruments, de l'équipement, de la terminologie et de quelques idées théoriques. Ces connaissances sont contextualisées. Durée d'acquisition de quelques mois à un / deux ans.

2 Connaissances générales :

Connaissances générales propres à un champ. L'étendue des connaissances concernées est limitée à des faits et des idées principales. Connaissances des notions de base, des principaux termes. Savoirs le plus souvent fragmentaires et peu contextualisés. Durée d'acquisition courte (quelques semaines maximum).

3 Connaissances approfondies :

Connaissances théoriques et pratiques approfondies dans un champ donné. Maîtrise des principes fondamentaux du domaine, permettant la modélisation. Une partie de ces connaissances sont des connaissances avancées ou de pointe. Durée d'acquisition de 2 à 4/5 ans.

4 Connaissances d'expert :

Connaissances permettant de produire une analyse critique des théories et des principes, de redéfinir des pratiques professionnelles dans un champ ou à l'interface entre des champs différents. Connaissances très contextualisées. Durée d'acquisition de 3 / 5 ans et plus.

9.4. Expérience professionnelle

• Expériences en psychiatrie en secteurs intra et extrahospitalier indispensables.

9.5. Qualités requises

• Esprit d'initiative et de décision, rigueur, disponibilité, dynamisme, curiosité intellectuelle.



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION

PRP-GRH-0975 Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

ANNEXE 1 : SYNTHESE DU PROTOCOLE DE COOPERATION CONSULTATION INFIRMIERE DE SUIVI EN CMP DE PATIENTS SOUS CLOZAPINE

Principes	Réalisation par l'infirmier de consultations autonomes de suivi de patients sous Clozapine en alternance avec le médecin référent à raison de deux consultations infirmières suivies d'une consultation médicale. File active de minimum 25 patients sous Clozapine inclus dans la file active globale de l'infirmier.
Objectifs	Soutenir une surveillance plus attentive sur la qualité de l'observance, la compréhension de la maladie et du traitement. Reconnaitre l'expertise infirmière. Libérer du temps médical pour les patients à situations complexes
Lieux de mise en œuvre	CMP du pôle EST : Persoz, Quinet et Therras
Professionnels délégués	Quatre infirmiers. Expérience requise de cinq ans en psychiatrie.
Actes dérogatoires	Prescription de renouvellement au même dosage de l'ordonnance de Clozapine Contrôle et validation du carnet de suivi de la Clozapine après lecture de la NFS Prescription d'examens complémentaires : bilan biologique, cardio métabolique, NFS, dosage de la clozapinémie, ECG Prescription d'une consultation tous les deux ans auprès d'un cardiologue
Critères d'inclusion	Patient majeur en soins libres et ayant donné son accord, porteur d'une schizophrénie et bénéficiant d'une prescription initiale de Clozapine par un psychiatre hospitalier. Patient ayant été suivi les 18 semaines initiales d'instauration de la Clozapine par un psychiatre.
Critères d'exclusion	Patient opposé à la prise en soins par un IDE ou sous contraintes. Patient manifestant des troubles psychiques nécessitant une intervention duelle permanente Patient au cours des 18 premières semaines initiales d'instauration de la Clozapine.
Formation théorique	20 heures incluant : pharmacologie, psychopathologie, cardiologie, risque suicidaire, conduite d'entretien et prescription.
Formation pratique	Participation à dix consultations médicales. Supervision clinique de quinze consultations infirmières, avec validation des décisions prises au cours de la consultation au regard des attendus



INFIRMIER CASE MANAGER

CMP – CadEO Avec PROTOCOLE DE COOPERATION **PRP-GRH-0975**

Version 01

Date d'application : 11/08/2023

Pôle Est

Version intégrale disponible sur G:\Protocoles de coopération\Protocoles de coopération au CHV\CMP - Pôle EST